Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_IV-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 09 juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 juillet, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, D. CADO, C. HENNÉ, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : D. GUÉRER à E. LE FLOCH, M. GUYADER à M-C LE MAOÛT-GUILLOU, C. KERYHUEL à V. PENNOBER, K. DROUGLAZET à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
S. PRIMA a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**IV. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - Intercommunalité : Désignation des référents communaux**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la commission ressources humaines et finances du 30 juin 2026,
Vu la demande exposée par Quimperlé Communauté sollicitant les communes afin de désigner les représentants de la collectivité sur une série de thématiques,
Considérant que pour chacun·e des thématiques il est sollicité un ou plusieurs représentant et qu'un travail de désignation a été présenté en commission ressources humaines et finances du 30 juin comme suit :

THEME	DESIGNATION	MISSIONS	REPRESENTANTS
Handicap/Santé	2 référents par commune (élu·e et/ou technicien·ne)	Regroupe des binômes dans chaque commune dont la mission est le déploiement du plan handicap à l'échelle communale et le développement de pratiques communes en matière de santé et de handicap	Isabelle DAGORN et Anaëlle COTTEN
VIF - Violences Intra Familiales	1 référent par commune	Le référent est formé et sensibilisé sur les violences intra-familiales	Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU
Egalité F/H	1 référent par commune	Le référent égalité de chaque commune participe aux travaux du groupe de travail intercommunal sur l'égalité, assure le lien entre sa commune et l'agglomération, et impulse une dynamique en faveur de l'égalité au sein de la collectivité. Le groupe de travail se réunit 3/4 fois par an.	Pauline PLOUZENNEC
PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)	1 référent par commune (= le correspondant incendie et secours de la commune)	Le référent PICS, qui est également le correspondant incendie et secours de la commune, participe aux travaux du groupe intercommunal PICS, assure le lien entre la commune et l'agglomération, impulse la dynamique PICS au sein de la collectivité et devient un	Gildas FLOCH

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_IV-DE

		interlocuteur privilégié en cas de crise majeure.	
ADS (Autorisation des Droits des Sols)	1 référent par commune	Le référent participe au comité de suivi qui suit chaque année le service commun ADS	Ewen LE FLOCH
Planification urbaine (PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal, SCoT - Schéma de Cohérence Territorial, RLPi - Règlement Local de Publicité intercommunal)	1 référent par commune	Le référent participe au comité de suivi qui suit les démarches liées aux évolutions des documents de planification urbaine (PLUi, SCoT, RLPi). Environ 3/4 fois par an.	Ewen LE FLOCH
Vélo	1 référent par commune	Le référent·e participe au comité de suivi du schéma directeur vélo qui se réunit chaque année	Yves-Marie GUEGUEN
Commerce	1 référent par commune	Relai local pour les commerçants et porteurs de projet + veille sur l'immobilier commercial en lien avec la chargée de mission QC	Morgane CAPITAINE
Energie	1 référent par commune	relai en binôme avec un agent pour le suivi des dossiers énergie : bilan énergétique, ZAENR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables), solaire, etc...	Gildas FLOCH ou Simon PRIMA
PAT - Projet Alimentaire de Territoire	1 référent par commune	Information, relai pour les actions du PAT (productions locales, restauration collective ; 1 membre pour le comité de suivi	Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU
Bocage/Milieux aquatiques	1 référent par commune	Comité de suivi de la mise en oeuvre de la stratégie bocagère Comité de suivi de la mise en oeuvre des programmes milieux aquatiques Contact en cas de sujet/pb sur les haies/Zones humides/cours d'eau	Dominique GUERER
PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial	1 référent par commune	Comité de suivi pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan Climat	Laurent LE GUEN
Economie circulaire	1 référent par commune	relai pour des actions avec les communes	Morgane CAPITAINE
CTG - Convention Territoriale Globale/parentalité	1 référent par commune	Le référent·e fait le lien entre la commune et l'intercommunalité pour travailler sur les questions de parentalité	Myriam GOAPPER

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_IV-DE

Tourisme	1 référent par commune	Le référent·e sera l'interlocuteur de la Communauté sur les questions touristiques et notamment sur le développement de la randonnée (vtt, pédestre, Vélo, SPPL, trail, gravel…) et du schéma d'accueil camping-cars	Morgane CONAN
Pays art et histoire (PAH)	1 référent par commune	Le Pah met en place des actions sur le territoire des 16 communes et sera amené à mettre en place une instance dans le cadre du renouvellement du label PAH. Relai/interloteur pour des actions (médiations, Journées du patrimoines…)	Morgane CONAN
Formation des élus	1 référent par commune	Doit recenser les besoins en formation dans les communes, participe à la réunion de définition des thèmes du plan de formation des élus, et se fait le relai du plan de formation des élus au sein de la commune. Besoin de désigner un élu parmi ces référents en charge de la formation des élus avec le pôle RH.	Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Après en avoir délibéré,

- **Désigne les représentants tels qu'exposés ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_IV-DE

